

Association AtoutFox - Communauté Francophone des Professionnels FoxPro

Assemblée Générale du 13/11/04 - Compte Rendu

Résolution 1 - Quitus des premiers mois de l'association

Le bureau expose les actions menées par l'association depuis sa création et le mode de fonctionnement du bureau :

- Le 1^{er} mai, création de l'association ; Patrick Gilles prend en charge des démarches administratives : dépôt des statuts, ouverture du compte, etc.. Le bureau est constitué de Michel Lévy (Trésorier), Régis de Lacroix (Secrétaire) et Thierry Nivelet (Président)
- Première quinzaine de mai, ouverture de 2 NewsGroups hébergés par Abaque sur le serveur « news.AtoutFox.org » : un public (atoutfox.association), un privé (atoutfox.bureau) avec login – mot de passe
- Courant mai-juin, Élargissement du Bureau à une dizaine d' 'invités' contribuant à l'action de l'association (10 participants actifs au total)
- Le 8 juillet : rencontre avec Microsoft (M. Alain Le Hégarat) dont le compte-rendu a été posté sur atoutfox.association le 9 juillet (post « CR de la réunion AtoutFox – Microsoft »)
- Fin août : recherche de salle pour les Rencontres salle MS indisponible jeudi 11 et samedi 13/11 ; salle Cœur Défense trouvée par MS annulée par Paris-Expo le 15/9, puis et heureusement signature avec le Hilton Paris-La Défense fin septembre.
- Septembre - Octobre, organisation des Rencontres avec la collaboration de tout le Bureau, Louis et Régis de Lacroix en tête, Francis Faure pour les T-Shirts
- Début octobre, lancement :
 - du site AtoutFox.org à l'initiative d'Olivier Hamou et de Francis Faure,
 - de FoxProFR.com à l'initiative de Fred et avec le soutien de Nicolas Sorel dit Nix qui présentera les sites CodesSources aux Rencontres
 - des inscriptions aux Rencontres
- Les 11-12-13 novembre 2004, tenue des premières **Rencontres AtoutFox** au Hilton - Paris la Défense qui sur 3 journées réunissent plus de 60 participants venus de trois continents : Europe, Amérique, Océanie.

Le bureau présente le budget 2004 **arrêté au jour de l'A.G.** ¹ ; ces chiffres sont indicatifs et n'ont pas valeur de document comptable ² :

/\! Tous montants TTC /\!	Nombre	Unit. TTC	Recettes TTC	Dépenses TTC
Adhésions	53		2 820,00 €	- €
Honneur	2	- €	- €	
Simple		- €	- €	
Actif personne physique	41	20,00 €	820,00 €	
Actif personne morale	10	200,00 €	2 000,00 €	
Subventions partenaires			2 033,20 €	- €
Microsoft			2 033,20 €	
Frais de fonctionnement			- €	- €
Déplacement d'un représentant au DevCon de Frankfort				
Rencontres			2 945,00 €	- 5 991,99 €
Participants, dont :	62			
Invités	7	- €	- €	
Membres actifs	45	45,00 €	2 025,00 €	
Membres simples et Honneur	7	70,00 €	490,00 €	
Autres	3	90,00 €	270,00 €	
Location salles (Hilton)				- 3 500,00 €
Collations accueil - pauses (Hilton)	40	33,00 €		- 1 320,00 €
Connexion internet (Hilton)	3	29,00 €		- 87,00 €
Confection Tee-shirts (Demarets)	100			- 1 007,99 €
Diffusion des débats du 13/11 sur internet (XMB Interactif)				
Participation au déplacement des présentateurs d'outre-mer				- 77,00 €
Vente Tee-shirts excédentaires	8	20,00 €	160,00 €	
Total			7 798,20 €	- 5 991,99 €
Solde			1 806,21 €	

L'Assemblée Générale donne quitus au bureau des actions menées au cours des premiers mois de l'association.

Résolution 2 - Évolution des statuts

Les évolutions précisent les modalités de fonctionnement des organes de l'association : l'Assemblée Générale et le Bureau.

Le projet d'évolutions a été mis à la disposition des membres sur le forum atoutfox.association le 9/11/2004 (message « [1,5 Mo] AG du 13/11 : Ordre du jour »).

L'Assemblée Générale examine chacune des évolutions présentées à l'écran.

¹ Certains postes sont mentionnés pour mémoire ; un instant envisagés puis abandonnés

² Le Compte de Résultat et le Bilan de l'année 2004 seront soumis à l'approbation d'une prochaine Assemblée Générale.

Certains articles sont modifiés à sa demande, leur rédaction finale étant approuvée par vote à main levée à la majorité des présents.

La majorité de l'Assemblée Générale approuve le texte annexé au présent compte rendu.

Résolution 3 - Règlement Intérieur

Le règlement Intérieur énonce les principes guidant les relations au sein de l'association et vis à vis de l'extérieur.

Le projet de Règlement Intérieur a été mis à la disposition des membres sur le forum atoutfox.association le 9/11/2004 (message « [1,5 Mo] AG du 13/11 : Ordre du jour »).

Le Bureau présente le texte à l'écran et en donne lecture.

Certains membres émettent des doutes sur l'utilité d'un tel texte. Celle-ci est mise au vote : la majorité de l'Assemblée Générale en approuve le principe.

La discussion s'engage article par article. Compte tenu de l'heure tardive et de la difficulté de réunir un consensus sur sa rédaction, l'Assemblée Générale décide de renvoyer l'examen du projet de Règlement Intérieur à une prochaine Réunion.

Résolution 4 - Budget prévisionnel 2005

Compte tenu des nombreuses décisions à prendre pour finaliser le projet de budget 2005, l'Assemblée Générale décide d'en renvoyer l'examen à une prochaine Réunion.

Résolution 5 - Élection du bureau

Par domaine d'action, chaque candidat expose son projet et l'A.G. élit un membre du bureau³.

Vote 1 Développement & Référencement du site de l'association « AtoutFox.org »

Francis Faure (DORD) présente son projet :

Objectifs :

- Prolonger les propositions exprimées lors de l'atelier E51 des Rencontres 2004
- Améliorer l'ergonomie du site
- Obtenir un accroissement continu du nombre de visiteurs uniques hebdomadaires et du nombre de pages vues
- Obtenir des contacts commerciaux pour nos membres au travers d'AtoutFox.org
- Orienter les nouveaux visiteurs vers news.atoutfox.org et fox.fr

Actions prévues :

- Intégrer les exposés des Rencontres 2004
- Améliorer les processus d'inscription et d'interaction adhérents
- Simplifier et clarifier la structure de navigation, les catégories, les textes en général
- Solliciter des contributions, des applications, des [zoom sur ...], des photos personnelles
- Développer une stratégie de référencement orientée client professionnel et étudiant

Francis Faure (DORD) - Francis.Faure@dord.com est élu à ce poste.

³ Les actions sont cités ci-après sous réserve de vérification de leur conformité aux statuts de l'association.

Vote 2 Relations Adhérents

Richard Flouriot dit Goupil présente son projet :

Objectifs:

- Doubler le nombre de Membres Actifs
- Doubler le nombre d'inscrits aux Rencontres
- Développer la participation des membres aux actions de l'association

Actions prévues :

- Enrichir en continu la base de contacts
- Recueillir de nouveaux contacts auprès des membres
- Envoyer une lettre d'informations régulière à nos membres et contacts (trimestrielle)
- Solliciter la diffusion du message AtoutFox par bouche à oreille
- Valoriser l'action de l'association et l'emploi des fonds collectés
- Sonder les adhérents sur les supports de communication AtoutFox

Richard Flouriot dit Goupil - r.flouriot@wanadoo.fr est élu à ce poste.

Vote 3 Relations extérieures (Microsoft et autres Communautés FoxPro)

Elie Assouad présente son projet :

Objectifs :

Avec Microsoft :

- Obtenir un espace approprié à VFP dans la communication MS
- Présenter VFP au cours d'événement(s) MS
- Entretenir le contact personnalisé avec Ken Lévy suite aux Rencontres 2004

Avec les autres Communautés FoxPro :

- Relayer les événements AtoutFox auprès des autres communautés (dans leur langue)
- Relayer les événements des autres communautés dans AtoutFox.org
- Échanger des bandeaux et des liens Web avec les autres communautés

Actions prévues :

- Établir des relations stables avec nos interlocuteurs MS (Corp. : Ken Lévy ; France : Joël Chaudy)
- Recenser toutes les communautés, tenir une base des contacts
- Désigner un interlocuteur AtoutFox par Communauté
- Préparer des actions concertées avec les autres communautés en direction de l'éditeur pour le développement et la reconnaissance de VFP
- Recueillir les demandes d'amélioration pour VFP10 auprès des membres d'AtoutFox

Elie Assouad - eassouad@aol.com est élu à ce poste.

Vote 4 Promotion d'AtoutFox

Gérard Lochon présente son projet tel qu'il ressort des travaux de l'atelier E51 «Promotion d'AtoutFox»⁴ :

Objectifs :

- Changer l'idée qu'ont nos interlocuteurs vis-à-vis de VFP et de ses applications

Actions :

- Mentionner l'appartenance à l'association sur les documents que nous émettons.
- Ecrire une charte de PERENNITE mise en avant sur le site AtoutFox :
 - Standards de développement
 - Déontologie
- Assurer une veille technologique
- Liaisons d'informations auprès du milieu universitaire
- Accentuer l'aspect «Vendeur» du site AtoutFox.org
- Elaborer une «Démonstration-Information»
- Assurer une présence sur les sites :
 - Developpez.com
 - CommentCaMarche.com
 - Telecharger.com
 - Freelog
 - etc.
- Promouvoir des actions d'apprentissage et de formation
- Envisager une rubrique «Le pied à l'étrier» sur AtoutFox.org : Liste d'exemples commentés, etc.
- Assurer une présence aux «Journées de l'internet»
- Traduire des Articles ou des Tutoriels anglophones
- Editer une Lettre ou une Revue périodique
- Organiser un concours de Logotypes avec récompenses
- Mettre à disposition une «Boîte à Idées» sur AtoutFox.org
- Réserver un espace réservé aux Membres sur le site
 - Relations entre membres
 - Forum intégré au site

Gérard Lochon - g-lochon@wanadoo.fr est élu à ce poste.

⁴ L'auteur du compte-rendu a supprimé quelques points du ressort d'autres membres du Bureau de l'Association et déjà cités par ceux-ci.

Vote 5 Projets Collaboratifs et/ou Open Source

Thierry Nivelet présente son projet :

Objectifs :

- Réunir une dizaine de professionnels francophones FoxPro autour d'un projet collaboratif bénéficiant à l'ensemble de la communauté francophone : l'Explorateur de Modules présenté au cours de la session B3 des Rencontres 2004
- Proposer à une prochaine Assemblée Générale un « Cahier de Recommandations » en matière de projets collaboratifs AtoutFox et/ou un « Cahier de Normes » de développement VFP – AtoutFox.

Actions prévues :

- Fixer les modalités de collaboration au sein du projet (droits, processus de décision, etc.)
- Adopter un cahier de normes de développement : nommage, structuration, algorithmique, documentation, test, etc., élaboré de manière collaborative (document Word partagé sur l'espace de travail AtoutFox)
- Adopter un outil de partage de code source permettant de préférence l'intégration à l'IDE VFP (outils examinés : SourceGear SourceOffSite/Vault, VSS Remoting, VSS 6.0 via VPN, VSS 2005, ...); les licences client pourront éventuellement être négociées par l'association.
- Coder, tester, coder, tester, etc....

Thierry Nivelet – tnivelet@abaqueinside.com est élu à ce poste.

Vote 6 Rencontres 2005

François Lepage présente son projet :

Objectifs :

- Provoquer, solliciter les échanges et contacts entre membres
- Développer la participation des membres outre-mer, en proposer les modalités
- Cibler au mieux les besoins de la communauté, segmenter si approprié
- Développer la connaissance et la pratique des outils tiers pour VFP
- Développer des ateliers pratiques, avec développement sur place
- Faire mieux qu'en 2004 !

Actions prévues :

- Recueillir le *feedback* des participants aux Rencontres 2004
- Proposer le lieu, la durée et les dates des Rencontres 2005
- Proposer les modalités d'inscription
- Mener une analyse continue et fine des problématiques soulevées sur les différents newsGroups
- Solliciter très tôt les interventions sur des sujets précis, affiner jusqu'au dernier moment
- Définir un format de présentation des interventions (de préférence HTML pour publication sur AtoutFox.org)
- Aider les présentateurs à formaliser leur intervention pour améliorer cohérence – homogénéité - qualité

François Lepage – fox@ater.net est élu à ce poste. Louis de Lacroix lui offre son aide et son expérience de l'organisation des Rencontres ; François Lepage l'accepte bien volontiers.

Vote 7 Localisation de VFP en langue Française

Frédéric Steczycki présente son projet :

Objectifs :

- Qu'aux prochaines Rencontres, plus de la moitié de nos membres utilisent VFP9 !

Actions prévues :

- Piloter le projet de localisation de l'IDE VFP9 au sein de notre communauté en collaboration avec le dpFUG qui détient les droits et les outils de localisation
- Développer la présence de VFP sur les différents newsGroups et sites de développeurs Francophones
- Développer les articles sur VFP à l'attention des développeurs francophones venant d'autres langages : FAQ, Introduction, code source didactique, traduction d'articles américains, 1001 choses ... en version française, etc.

Frédéric Steczycki - frederic.steczycki@wanadoo.fr est élu à ce poste.

Vote 8 Gestion trésorerie

Michel Lévy présente son projet :

Objectifs :

- Gérer les fonds de l'association conformément aux décisions de l'Assemblée Générale

Actions prévues :

- Simplifier les procédures bancaires (virements, etc.)
- Tenue d'une comptabilité détaillée et transparente
- Solliciter les partenariats financiers

Michel Lévy - michelvflevy@yahoo.fr est élu à ce poste.

Vote 9 Président du Bureau

L'Assemblée générale vote sur chaque membre du bureau précédemment élu.

Thierry Nivelet – tnivelet@abaqueinside.com, est élu à ce poste et l'accepte.

Annexes

- Nouveaux Statuts de l'Association approuvés par l'Assemblée Générale du 13/11/2004.

Association AtoutFox - Communauté Francophone des Professionnels FoxPro

STATUTS

1 Entre les adhérents aux présents statuts est créée une association régie par la loi du 1^{er} juillet
2 1901 et ses décrets d'application du 16 août 1901, dont les buts sont définis à l'article 1,
3 dénommée « **Communauté Francophone des Professionnels FoxPro** »,
4 connue sous le nom de « **AtoutFox** »,

Article 1 - Buts de l'association

5 L'association est à but non lucratif et à vocation non commerciale. Elle a pour objectifs de :

- 6 • Promouvoir la plate-forme de développement FoxPro et Visual FoxPro, les outils associés et
7 les applications qui en sont issues.
- 8 • Etre une force de proposition auprès de l'éditeur du produit et ses représentants.
- 9 • Faciliter le partage d'expériences et de ressources entre les utilisateurs professionnels de
10 FoxPro.

Article 2 - Durée

11 La durée de l'association est illimitée.

Article 3 - Siège social

12 Le siège social de l'association est fixé à :
13 Communauté Francophone des Professionnels FoxPro
14 Chez M & Mme GILLES
15 Les Pièces
16 84550 MORNAS

17 Il pourra être transféré par simple décision du bureau.

Article 4 - Composition

18 L'association se compose de personnes physiques et de personnes morales dûment représentées
19 par une personne physique, organisées en trois collèges :

- 20 • Membres simples
- 21 • Membres actifs
- 22 • Membres d'honneur

Article 5 - Droits

23 Les membres simples bénéficient de toutes les informations et services en ligne fournis par
24 l'association.

1 Seuls les membres actifs participent aux organes d'administration et à l'élaboration des projets
2 de l'association.

3 Les membres d'honneur sont associés à la préparation des projets et au déroulement des réunions
4 du bureau.

Article 6 - Acquisition et renouvellement de la qualité de membre

5 Pour faire partie de l'association, il faut déclarer adhérer formellement aux présents statuts et au
6 règlement intérieur de l'association et fournir une adresse de messagerie fonctionnelle, et des
7 éléments d'identification (nom et prénom, si personne physique)

8 L'adhésion dure une année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les conditions matérielles
9 d'adhésions sont fixées par l'Assemblée Générale.

10 Tout collaborateur d'une personne morale membre actif est de plein droit membre actif dès lors
11 qu'il en fait la demande., dans la limite de 10 membres personnes physiques par membre actif
12 personne morale.

13 Le représentant d'un membre actif personne morale doit avoir l'agrément du bureau.

Article 7 - Perte de la qualité de membre

14 La qualité de membre se perd par décès, par démission, ou par radiation prononcée par le bureau
15 dans l'intérêt de l'association ou pour non-paiement des cotisations. En cas de radiation prononcé
16 par le bureau, le membre concerné peut faire appel de la décision devant une assemblée générale
17 extraordinaire convoquée à ce seul effet.

Article 8 - Ressources

18 Les ressources de l'association comprennent :

- 19 • le montant des adhésions et cotisations.
- 20 • les subventions de la Communauté Européenne, de l'Etat ou des collectivités territoriales,
21 ainsi que des établissements d'intérêt public.
- 22 • les dons manuels (versements effectués par des entreprises, des particuliers, ou d'autres
23 contribuables)

24 ainsi que toutes autres ressources non expressément interdites par les lois et réglementations en
25 vigueur, restant dans la vocation non commerciale.

Article 9 - Bureau

26 L'association est dirigée par un bureau élu pour 1 année par l'assemblée générale. Les membres
27 sont rééligibles.

28 Le bureau est composé au minimum de 3 membres et au maximum de 10 membres choisis parmi
29 les membres actifs. Il met en œuvre les projets et décisions de l'assemblée générale.

30 Chaque membre du bureau est en charge d'un domaine d'action de l'association ; il constitue une
31 équipe parmi les membres de l'association dont il coordonne l'action.

1 Pour être élu au bureau par l'Assemblée Générale, un membre actif lui présente sa candidature et
2 son programme de travail dans la direction de l'objectif défini.

3 Le Président est élu par l'Assemblée Générale parmi les membres du bureau précédemment élus
4 et déjà membres du bureau l'année précédente ; nul ne peut faire acte de candidature. Si l'élu
5 décline la responsabilité de Président, un autre vote est organisé. Au cas où aucun membre du
6 bureau n'accepte ou ne peut être Président, la décision de l'Assemblée Générale s'impose au
7 premier élu qui ne peut s'y soustraire sauf à démissionner du Bureau. Le Bureau utilise tout
8 moyen de collaboration assurant la confidentialité des débats, chacun de ses membres
9 s'engageant à préserver celle-ci.

10 Un membre du bureau rencontrant des difficultés pour mener à bien son action doit en informer
11 les autres membres dans les plus brefs délais. Son action étant bénévole, aucune justification
12 n'est nécessaire.

13 Le bureau délibère à la majorité simple, en cas d'égalité de vote, la voix du président est
14 prépondérante.

Article 10 - Assemblée générale

15 L'assemblée générale ordinaire réunit tous les membres de l'association. Elle se tient une fois
16 par an dans les conditions matérielles définies par le règlement intérieur.

17 Quinze (15) jours au moins avant la date fixée, les membres sont convoqués par les soins du
18 secrétaire par les différents moyens de courrier ordinaire ou électronique.

19 L'ordre du jour est communiqué au plus tard la veille de l'Assemblée Générale. Ne devront être
20 traitées, lors de l'assemblée générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.

21 L'ordre du jour comprend au minimum :

- 22 • L'exposé de la situation morale de l'association par le président assisté des membres du
23 bureau,
- 24 • Le compte-rendu de gestion effectué par le trésorier qui soumet le bilan à l'approbation de
25 l'assemblée,
- 26 • La présentation par le Bureau du plan d'action et du budget pour l'année à venir
- 27 • La détermination du montant des cotisations et des conditions matérielles d'adhésion pour
28 l'année à venir (par collègue).

29 Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, à l'élection des membres du Bureau dont les
30 fonctions prennent effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale suivante

Article 11 - Délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire

31 Les délibérations de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité simple des suffrages
32 exprimés par les présents ou représentés. La voix du président en exercice est prépondérante en
33 cas d'égalité de vote.

34 Seuls les membres actifs peuvent prendre part au vote, chacun d'eux ayant voix égale

35 Les scrutins concernant directement au moins un membre de l'association pour les décisions
36 suivantes : radiation ou convention avec l'association, se déroulent en l'absence du(es)
37 membre(s) concerné(s) qui ne prend pas part au vote.

- 1 Tous les scrutins, y compris l'élection des membres du Bureau, sont publics.
2 Le Bureau peut solliciter de l'Assemblée un mode de scrutin dérogatoire.
3 Les scrutins peuvent mettre en œuvre tout moyen physique ou électronique permettant
4 l'authentification du votant. Le membre chargé de la réception des votes « électroniques » se
5 conforme aux règles du scrutin.
6 Chaque membre actif peut être représenté ou détenteur au maximum de 4 pouvoirs. Le président,
7 le secrétaire et le trésorier ne sont pas limités en nombre de pouvoirs.

Article 12 - Assemblée Générale Extraordinaire

- 8 Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres actifs de l'association, le
9 président convoque une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues par
10 l'article 10.
11 L'assemblée générale extraordinaire délibère dans les mêmes conditions que l'assemblée
12 générale ordinaire.

Article 13 - Règlement intérieur

- 13 Un règlement intérieur pourra être établi par le bureau qui le soumettra à l'approbation de
14 l'assemblée générale.
15 Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts notamment
16 ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Article 14 - Comptabilité

- 17 Il est tenu au jour le jour une comptabilité par recettes et par dépenses.

Article 15 - Dissolution

- 18 La dissolution ne peut être prononcée que par une assemblée générale extraordinaire,
19 spécialement convoquée à cet effet, sur cet unique ordre du jour.
20 En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée
21 générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci. L'actif net, s'il y a lieu, est
22 attribué à Handicap International ou à défaut à la Croix Rouge Internationale.